

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de MONTBIZOT

Séance du Jeudi 2 juillet 2026

Dates de la convocation : 28.06.2026

Nombre de conseillers : 19 Présents : 17 Pouvoir : 1

Étaient présents : M. CAURET Laurent, M. VERITE Eric, Mme GAINARD Brigitte, M. SAMPAIO COELHO José, M. ALAIN Daniel, Mme EVRARD Caroline, Mme Pascale LERAY, M. Laurent BOBOUL, Mme BOISSE Léa, M. CATHALA Philippe, Mme COUJANDASSAMY Sophie (arrivée à 20h12), M. DELAHAIE Pierre, Mme GUERIN Danielle, M. GUITTONNEAU Guillaume, Mme JAMIN Aurélie (arrivée à 20h10), M. TANCOIGNE Manuel, Mme Caroline VALLON.
Absent, excusé : Mme Stéphanie CANTIN (procuration donnée à M Pierre DELAHAIE), M. MAREAU Richard.

Secrétaire de séance : M. TANCOIGNE Manuel

2026- 58 – Dissolution du SIAEPA de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Montbizot, adhésion au SIAEP de la Région des Fontenelles pour la compétence eau potable avec transfert des biens, contrats et personnel, et création d'un SIVU d'assainissement collectif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable y compris sur le projet de statuts en validant la représentativité des Communes au sein du SIVU telle que votée par le Conseil municipal de Sainte-Jamme-sur-Sarthe par délibération en date du 5 juin 2026. C'est-à-dire que le Bureau soit constitué pour chacune des communes du Maire (de droit), et trois délégués titulaires et de trois suppléants.

2026- 59 – Schéma directeur Eaux pluviales – Etude – Diagnostic et validation des travaux à effectuer pour réaliser le zonage des eaux pluviales avant lancement de l'enquête publique

Scénario 1B dans le cadre des travaux préconisés pour lutter contre le risque inondation,
Scénario 2B dans le cadre des travaux préconisés pour lutter contre le risque de déversement en milieu naturel,
Délibération approuvée à l'unanimité

2026 – 60 – Budget supplémentaire 2026

Délibération approuvée à l'unanimité
Adoption du Budget supplémentaire 2026 en équilibre
Section de fonctionnement : 2 870 216.91 € - Section d'investissement : 2 870 216.91 €

2026 – 61 – Tarifs 2026 – complément sur intervention du service Technique en matière d'espaces-verts à la place d'un particulier

Délibération approuvée à l'unanimité
Suite à l'arrêté portant sur l'obligation des riverains des voies publiques à l'entretien régulier des haies et des trottoirs sur le territoire de la commune (arrêté 2026-56), un tarif d'intervention (service technique ou entreprise) est fixé.
Tarif de 60 €/heure – Deux avertissements seront réalisés avant facturation.

08 JUL. 2026

Le Maire,



Laurent CAURET

